

Cernier, le 10 août 2020

Aux membres et à leurs représentants légaux

Bonjour à toutes et à tous,

Après une saison 2019-20 écourtée en raison de la pandémie, il est déjà temps d'entamer la saison 2020-2021 que nous souhaitons remplie de satisfactions pour tous.

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux différentes catégories et une liste des enfants attendus dans chaque entraînement ou championnat.

En cas de questions, contactez Francis Solis au 079 310 01 50 ou [francis.solis@val-de-ruz-basket.ch](mailto:francis.solis@val-de-ruz-basket.ch).

*Pour les U15 et les U13, comme les championnats recommencent très tôt, nous proposons déjà des entraînements cette semaine le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h à 19h30 sur les terrains extérieurs à Cernier (au Nord du Collège). Prioritairement, pour les U13 mercredi et vendredi, pour les U15 mardi et jeudi.*

Informations complémentaires:

- **OBLIGATOIRE et URGENT :**  
Chaque membre, qu'il soit joueur ou officiel, doit créer un compte sur *Laverade.com* afin que Swissbasketball puisse délivrer les licences et autres documents administratifs. Vous pouvez le faire en passant par le site de *Swissbasketball.ch* ou directement à l'adresse suivante :  
[https://leverade.com/fr/signup?client\\_id=434521&r=https://leverade.com/registration%3Fmanager%3D434521%26target%3Dprofile%26owned%3Dtrue](https://leverade.com/fr/signup?client_id=434521&r=https://leverade.com/registration%3Fmanager%3D434521%26target%3Dprofile%26owned%3Dtrue)
- Tous les renseignements utiles se trouvent sur notre site : [www.val-de-ruz-basket.ch](http://www.val-de-ruz-basket.ch).
- Chaque membre, y compris ceux de la saison passée, doit s'inscrire à l'aide du formulaire disponible sur notre site internet.
- Nous rappelons la nécessité d'être régulièrement présent aux entraînements et de s'excuser systématiquement auprès de l'entraîneur en cas d'absence avant midi par WhatsApp ou SMS.
- **Les cotisations sont à payer, par voie électronique, d'ici au 30 septembre 2020 sur le compte du club (CH49 0076 6000 1033 4435 7 / Val-de-Ruz Basket / 2053 Cernier). D'autres précisions parviendront pour les cotisations des U17.**
- Nous vous rappelons que nous organisons un camp de basket du 5 au 9 octobre à Cernier. Inscriptions et renseignements sur notre site internet.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous une saison 2020-2021 pleine de plaisirs et de succès.

Au nom du Val-de-Ruz Basket, Francis Solis

**Val-de-Ruz Basket**

Francis Solis | Impasse des Cormiers 3 | 2053 Cernier  
IBAN CH49 0076 6000 1033 4435 7

CCP : 20-7592-8 - [www.val-de-ruz-basket.ch](http://www.val-de-ruz-basket.ch)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
17h-18h30	<b>U9/U11B</b> Cernier – Salle Sud	<b>U11A</b> Cernier – Salle Sud	<b>U13F / U11F</b> Fontaines - Collège	<b>U13 Régional</b> Cernier – Salle Nord
18h30-20h	<b>U13 (sans F)</b> Fontainemelon 18h-20h	<b>U15</b> Cernier – Salle Sud	<b>U13 CSJ</b> Cernier – Salle Nord	<b>U15</b> Cernier – Salle Nord
19h-20h30	<b>U17</b> Chaux-de-Fonds, Volta		<b>U17</b> Chaux-de-Fonds, Volta	
20h-22h		<b>VDR I</b> Cernier – Salle Sud		<b>VDR I</b> Cernier – Salle Sud

Catégorie	Championnat	Date de reprise	Responsables / Entraîneurs
<b>U7 / U9</b> Né(e) en 2012 et après	4 à 6 tournois annuels sur des dimanches	24 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87
<b>U11 B</b> Né(e) en 2010-2011	6 tournois annuels sur des dimanches	24 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87 Resp : Maeldan Even   076 329 78 30
<b>U11 A</b> Né(e) en 2010-2011	6 tournois annuels sur des dimanches	25 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87 Resp : Maeldan Even   076 329 78 30
<b>U11 F / U13 F</b> Née en 2008-2011	4 à 6 tournois annuels sur des dimanches en plus du championnat de leur catégorie respective	18 août	Entraîneur : Francis Solis   079 310 01 50
<b>U13 Régional</b> Né(e) en 2008-2009	Matches en semaine ou week-end sur Neuchâtel et Berne	19 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87 Resp : Francis Solis   079 310 01 50
<b>U13 CSJ</b> Né(e) en 2008-2009	Matches les samedis sur toute la Romandie	17 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87 Resp : Cédric Béguin   076 748 79 59
<b>U15 Régional</b> Né(e) en 2006-2007	Matches en semaine ou week-end sur Neuchâtel, Berne et ?	18 août	Entraîneur : Gzim Saliu   079 950 91 41 Resp : Francis Solis   079 310 01 50
<b>U17 Régional</b> Né en 2004-2005	Matches en semaine ou week-end sur Neuchâtel, Berne et ?	18 août à Cernier avec <b>Val-de-Ruz I</b>	Entraîneur : Vincent Jacot   079 722 17 34
<b>Val-de-Ruz I</b> Né en 2003 et avant	2 <sup>e</sup> ligue masculine	18 août	Entraîneur : Raphaël Pascault   077 402 87 87

### Réunions de parents

Nous nous retrouverons **30 minutes avant la fin du 1<sup>er</sup> entraînement.**

La présence de tous les parents est vivement conseillée.

Les entraîneurs et le comité donneront de nombreuses informations utiles et présenteront la saison.

## Val-de-Ruz Basket

Francis Solis | Impasse des Cormiers 3 | 2053 Cernier  
IBAN CH49 0076 6000 1033 4435 7

CCP : 20-7592-8 - [www.val-de-ruz-basket.ch](http://www.val-de-ruz-basket.ch)

## Extrait du Règlement Interne du Val-de-Ruz Basket

### 1. Membre

Peut devenir membre, toute personne physique qui en a fait la demande et qui s'est engagée à respecter les statuts et la charte du club ainsi que le présent règlement.

Pour les membres mineurs, la demande doit être effectuée par un représentant légal.

Les demandes doivent être adressées au comité qui statue à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site internet du club.

### 2. Comité

Président	Francis Solis	079 310 01 50
Resp. Technique	Francis Solis	079 310 01 50
Caissier	Emmanuel Vauclair	078 681 64 47
Secrétaire	Chimène Sudan	076 377 11 94
Marketing	Fabien Piaget	076 373 93 81
Assesseur	Muriel Flueck	079 247 52 89
Assesseur	Corinne Tramaux	079 413 02 92

### 3. Charte du club

La charte du club ainsi que son annexe « un sport sans fumée » sont disponibles sur le site internet. Les membres sont tenus de respecter cette charte.

### 4. Obligations générales

Les membres sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents ainsi qu'en responsabilité civile. Le club décline également toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel personnel. Le Comité doit pouvoir compter sur la disponibilité des membres pour toutes les activités du club, sportives comme extra-sportives.

### 5. Obligations sportives

Chaque joueur s'engage envers son équipe à être présent à tous les entraînements et à tous les matches, sauf cas de force majeure. Le cas échéant, il avertit sans tarder son entraîneur de son absence. Il s'engage également à faire preuve de bonne moralité et de respect sur et autour des terrains.

### 6. Rôle des parents

Les entraîneurs et le comité doivent pouvoir compter sur l'aide occasionnelle des parents pour transporter l'équipe de leur enfant ou pour toute aide nécessaire lors des matches, des tournois ou des manifestations.

Les parents qui désireraient participer à la vie du club comme officiels de table devront :

- avoir suivi le cours d'officiel de table régional (OTR),
- demander une licence administrative (frais pris en charge par le club) auprès du comité.

### 7. Assemblée générale

Dès l'âge de 18 ans, la participation à l'AG est obligatoire.

Les mineurs sont représentés par leur représentant légal.

## 8. Vacances

Sauf informations spécifiques, il n'y a pas d'entraînement pour les équipes jeunes pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Pour les juniors et les adultes, les dispositions sont prises par les entraîneurs.

## 9. Cotisations au club

Pour la saison 2019-2020, la cotisation annuelle est la suivante :

Catégories	Cotisations (CHF)
U7 (2014 et après)	180.00
U9 (2012 et 2013)	180.00
U11 (2010 et 2011)	280.00
U13 (2008 et 2009)	280.00
U15 (2006 et 2007)	330.00
U17 (2004 et 2005)	330.00
Senior (2003 et avant)	350.00
Loisirs (licence en sus)	250.00

## 10. Échéance des cotisations

Les cotisations sont à payer une fois par an avant le 30 septembre. Des étalements sont possibles, à titre exceptionnel et sur demande au comité.

Si un membre ne s'est pas acquitté de ses cotisations dans les délais impartis par le comité, ce dernier peut l'exclure des entraînements et/ou des compétitions.

Une réduction de CHF 100 est appliquée dès le 2ème membre d'un même ménage.

## 11. Amendes

Lorsque, par son comportement, un membre du club provoque la facturation d'une amende au club (par exemple suite à une faute disqualifiante), le comité est habilité à exiger du membre fautif le remboursement partiel ou intégral de l'amende et des frais engendrés.

## 12. Démission

Par courrier adressé au club.